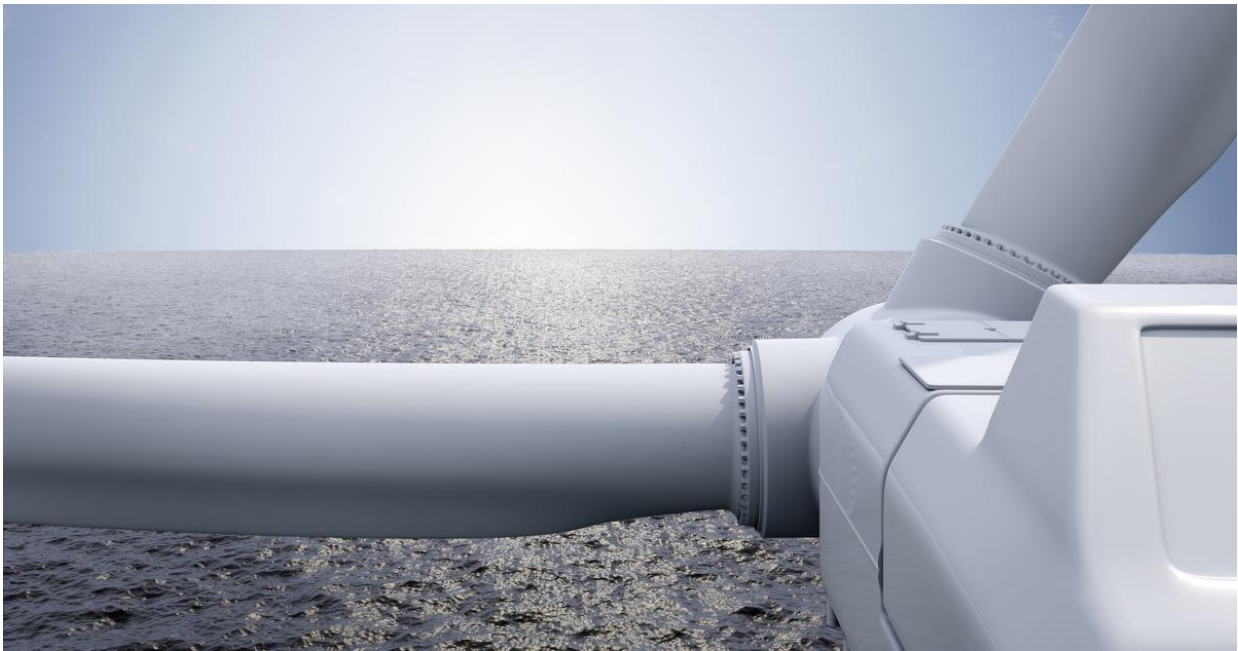


Éolien flottant en Méditerranée : le gouvernement se décide et organise la filière

L'implantation des deux futurs parcs éoliens flottants du golfe du Lion est désormais décidée et ouvre la voie à la mise en concurrence. Le Premier ministre a également annoncé de nouveaux engagements et dispositifs de soutien pour la filière.

[Energie](#) | 15 mars 2022 | [Félix Gouty](#) | [Actu-Environnement.com](#)



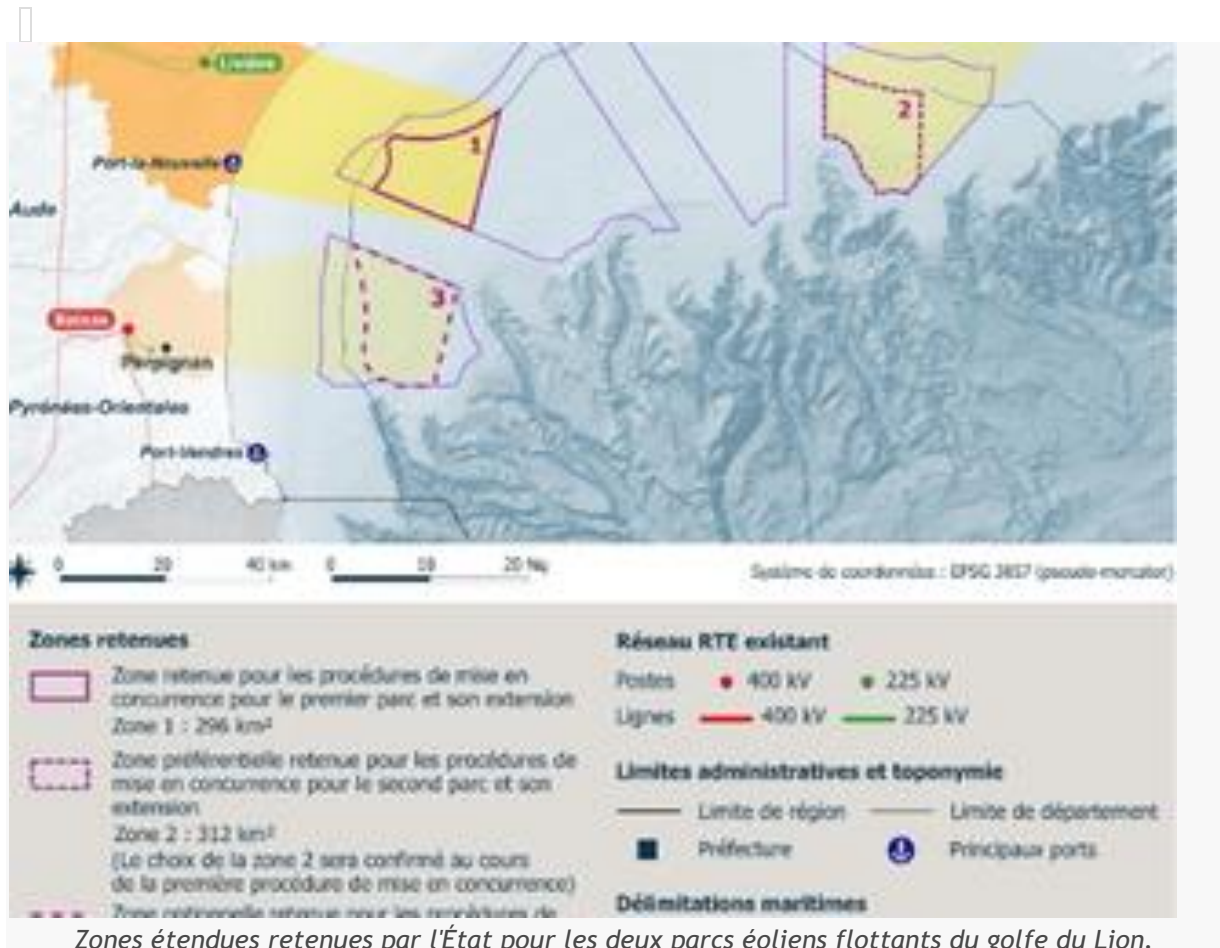
© Fabian

« *La France peut devenir un champion industriel de l'éolien flottant* », a affirmé le Premier ministre, Jean Castex, ce lundi 14 mars. En déplacement à Port-La-Nouvelle (Aude), le chef du gouvernement a renouvelé son soutien à cette nouvelle filière stratégique, dans la lignée de son [discours de Saint-Nazaire](#), l'été dernier. « *Notre premier objectif doit être de produire de l'énergie issue de l'éolien flottant et notre second objectif est de produire les composants industriels nécessaires en France.* » Dans cette optique, le locataire de Matignon a annoncé le lancement de l'appel d'offres pour les deux premiers parcs flottants commerciaux en mer Méditerranée et de nouveaux [dispositifs d'aide pour la filière](#).

Top départ pour les deux parcs du golfe du Lion

Tout d'abord, l'État a choisi les zones d'implantation des deux parcs éoliens flottants du golfe du Lion. Le premier sera installé à 22 km au large des côtes narbonnaises, près de Port-La-Nouvelle, et le second, à une distance identique de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). Les deux parcs occuperont, chacun, une superficie d'environ 50 km² pour une puissance de 250

mégawatts (MW). Comme prévu, ils pourront s'étendre ultérieurement jusqu'à 150 km² (au sein d'une zone de 300 km²) pour une capacité de 750 MW chacun. À terme, ils couvriront, au total, près de 10 % de la consommation électrique cumulée des régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Cette décision a été prise à la suite de la conclusion, en janvier dernier, du débat public « EOS ». Les participants à ce dernier s'étaient simplement mis d'accord sur l'identification de sept zones potentielles, sans exprimer de préférence. Les citoyens consultés avaient regretté l'impossibilité de se baser sur les résultats de l'étude « Migralion » menée jusqu'en 2023 sur l'avifaune de la région et les retours d'expérience des trois fermes pilotes en construction (pour une mise en service d'ici à 2023 ou 2024) au large de Gruissan, Leucate et du golfe de Fos.

Par conséquent, s'agissant seulement du second parc, face à Fos-sur-Mer, l'État promet de ne pas graver dans le marbre son choix de zonage et de prendre en compte les conclusions de l'étude environnementale avant sa construction. « *Si les résultats de ces études ne*

permettaient pas d'envisager une telle implantation, le second parc se situerait sur une autre zone, au large du Roussillon, à plus de 24 km des côtes », déclare le gouvernement. Par ailleurs, un ou des garants seront nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP) pour poursuivre la concertation et assurer la qualité de l'information délivrée au public jusqu'à la fin des travaux des deux parcs.

La décision de la localisation ainsi prise, le Premier ministre a annoncé le lancement de l'appel d'offres et de la mise en concurrence afin de déterminer, mi-2023, le ou les futurs exploitants de ces deux parcs. Il a également précisé que l'unique « *cahier des charges prévoira que les parcs évitent d'interférer avec les activités de pêche, dès la phase des travaux* ». Les deux sites devraient être opérationnels dès 2030, soit un an après celui en développement au sud de la Bretagne, dont la mise en concurrence est en cours.

Vers une industrie française des flotteurs

La recherche se concrétiseLe gouvernement a confirmé que le nouvel Observatoire national de l'éolien en mer, présenté par Jean Castex en août 2021, mènera ses premières études en 2022. La première constituera un « programme de grande ampleur » sur les migrations de l'avifaune et des chiroptères dans l'arc Atlantique. Une autre étude, réalisée avec l'Iframer, aura pour but de cartographier les frayères (lieux de reproduction de poissons) en mer Méditerranée. Pour assurer l'intérêt et la qualité scientifique de ces études, le gouvernement a également annoncé la mise en place d'un conseil scientifique national, épaulé par des représentants d'associations environnementales, de la pêche, des riverains, des énergéticiens et des services de l'État.

Le gouvernement a ensuite saisi cette occasion pour lancer deux nouveaux appels à manifestation d'intérêt. Ces dispositifs seront ouverts aux candidatures à la fin du mois de mars et seront dotés d'une enveloppe de 300 millions d'euros, dans le cadre du plan France 2030. Leurs objectifs ? Structurer les infrastructures portuaires, au profit de projets éoliens flottants, et faire émerger une véritable industrie de la fabrication et de l'assemblage des flotteurs dès 2023.

À cet égard, l'État s'engage déjà à participer au financement du projet d'extension portuaire de Port-La-Nouvelle, à hauteur de 32 millions d'euros. Cet aménagement prendra la forme d'un quai de 250 mètres de long destiné à l'assemblage des flotteurs des fermes pilotes, puis

des deux futurs parcs commerciaux. Il prévoit aussi l'installation, dès 2024, d'un électrolyseur pour produire de l'hydrogène décarboné.

Des engagements jusqu'en 2050

Ces annonces s'inscrivent dans les nouveaux engagements partagés avec la filière de l'éolien offshore au sens large. Les ministères de la Transition écologique, de l'Industrie et de la Mer ont signé un « pacte de l'éolien en mer » en compagnie du Syndicat des énergies renouvelables (SER), de France Énergie éolienne (FEE) et du Comité stratégique de la filière des nouveaux systèmes énergétiques (CSF-NSE).

Ce pacte confirme l'intention du gouvernement de porter les nouvelles ambitions du président Emmanuel Macron dans la prochaine Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) : viser les 20 gigawatts (GW) attribués d'ici à 2030, puis atteindre les 50 parcs pour 40 GW raccordés en 2050, selon un rythme d'attribution de 2 GW par an dès 2025. De plus, le gouvernement promet de « *réduire la durée des procédures administratives* » et de déterminer les zones propices dans chaque façade maritime « *pour démultiplier les projets* ». Les documents stratégiques de façade seront publiés « *dans les prochaines semaines* ».

En échange, la filière s'engage à investir 40 milliards d'euros et à quadrupler le nombre d'emplois créés afin de dépasser les 20 000 postes en 2035. En outre, d'ici là, chaque nouveau projet d'éolien en mer devra comporter au moins 50 % de « *contenu local* », notamment en matière de composants, « *calculé sur l'ensemble des coûts du projet au moment de sa mise en service* ». « *L'essentiel des composants de la filière photovoltaïque sont fabriqués en Extrême-Orient, a remarqué Jean Castex. Nous ne devons pas renouveler la même erreur, (...) si nous voulons garantir notre souveraineté européenne.* »



Félix Gouty, journaliste Rédacteur scientifique